

RAPPORT D'ACTIVITÉ

ANNÉE 2015

MAISON DES ARTISTES



SOMMAIRE

Le régime des artistes auteurs

— Chiffres clés p. 5

Faits marquants MDA p. 7

Artistes auteurs MDA

— Activités des artistes-auteurs p. 9

— Profil des artistes-auteurs p. 10

— Revenus artistiques p. 12

Diffuseurs MDA p. 14

Activités auteurs

Déclaration de revenus et d'activités p. 15

L'affiliation et le maintien p. 16

Le recouvrement p. 16

La Commission d'action sociale p. 17

Activités diffuseurs

Le positionnement des précomptes p. 18

Le traitement de la déclaration de chiffre d'affaires
ou de commissions p. 18

Le recouvrement p. 18

Relation cotisants

— Accueil physique p. 19

— Accueil téléphonique p. 19

— Gestion des e-mails p. 19

— Site internet p. 20

LE RÉGIME DES ARTISTES AUTEURS

Chiffres clés

269 288

auteurs cotisants

— Affiliés MDA : 21 649

— Assujettis MDA : 36 976

TOTAL MDA : 58 625

— Affiliés Agessa : 16 033

— Assujettis Agessa : 194 630

TOTAL Agessa : 210 663

46 918

diffuseurs

— Sociétés de ventes volontaires MDA : 322

— Commerces d'art MDA : 2 070

— Diffuseurs 1% : 19 174

TOTAL MDA : 22 106

— Permanents Agessa : 2 477

— Occasionnels «actifs»* Agessa : 22 335

TOTAL Agessa : 24 812

278 millions

**d'euros encaissés en 2015,
dont :**

✕ MDA : 91,82 millions (+ 1,51 %)

✕ Agessa : 149,27 millions (+ 4,19 %)

✕ 19,04 millions au titre du contentieux (+ 8,68 %)

— 14,76 millions pour la MDA (+ 7,03 %)

— 4,28 millions pour l'Agessa (+ 14,84 %)

✕ 10,01 millions pour la Contribution à la formation professionnelle (+ 1,59 %)

✕ 8,25 millions pour le RACD (+ 3,17 %)

Espace privé en ligne pour les auteurs

Les auteurs de la Maison des Artistes ont pu déclarer leurs revenus en ligne pour la première fois en mars 2015 et tout au long de l'année un bouquet de services dématérialisés est venu enrichir leur espace privé.

Au 31 décembre 2015, 34,8 % des déclarations de revenus et d'activités validées avaient été réalisées en ligne.

Pour la première fois, il a été possible d'envoyer leurs appels de cotisations de juillet à tous les auteurs qui avaient déclaré leurs revenus avant le 15 avril.

Nomination d'un administrateur provisoire

L'année 2015 a été marquée par la nomination d'un administrateur provisoire de l'Agessa et de la Maison des Artistes, en la personne de monsieur Bernard Billon nommé par arrêté fin 2014.

Il est investi de l'ensemble des pouvoirs dévolus aux conseils d'administration.

Travaux préparatoires à la réforme du régime des artistes-auteurs

Les six premiers mois de l'année 2015 ont été consacrés à la poursuite des travaux des services métier et informatique sur l'uniformisation des processus de travail entre l'Agessa et la Maison des Artistes, ainsi qu'à la définition des contours du système d'information nécessaire à sa mise en oeuvre opérationnelle.

Ces travaux ont donné lieu à une présentation aux ministères de tutelle et aux organisations professionnelles en juin 2015.

À ce jour, le projet de réforme envisagé par le rapport interministériel Igas / Igac de juin 2013 est abandonné.

Travaux sur la dématérialisation

Après la dématérialisation complète des flux administratifs et comptables entre la Maison des Artistes et le réseau Urssaf en 2014, des démarches similaires ont été lancées auprès de la DGFIP (Direction générale des Finances publiques) en vue de la dématérialisation du transfert des données fiscales, et auprès de la Cnav pour la récupération des éléments de salaire.

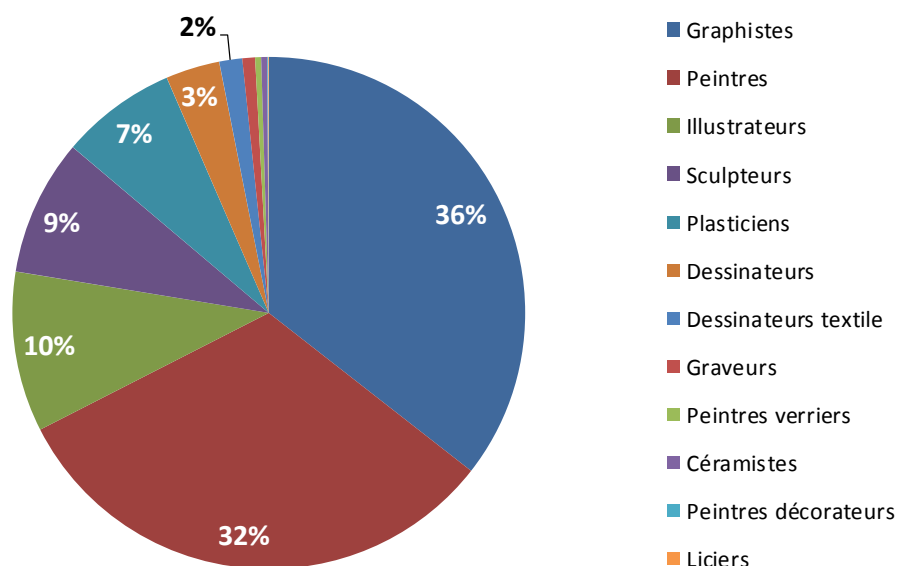
Globalement, le nombre d'auteurs cotisant à la Maison des Artistes a augmenté de 4,3 % entre 2014 et 2015 avec **58 625 auteurs en 2015**.

1 - L'activité des auteurs en 2015

Le graphisme et la peinture restent les activités les plus représentées (respectivement 35,6 % et 31,9 %), mais les progressions les plus fortes sont enregistrées chez les liciers, les dessinateurs, les graveurs et les illustrateurs.

Activités des auteurs affiliés	2014	2015	Evolution
Graphistes	20 157	20 853	+ 3,5 %
Peintres	18 119	18 703	+ 3,2 %
Illustrateurs	5 473	5 929	+ 8,3 %
Sculpteurs	4 865	5 039	+ 3,6 %
Plasticiens	4 041	4 285	+ 6,0 %
Dessinateurs	1 786	1 994	+ 11,6 %
Dessinateurs textile	832	852	+ 2,4 %
Graveurs	431	469	+ 8,8 %
Peintres verriers	217	223	+ 2,8 %
Céramistes	222	221	- 0,5 %
Peintres décorateurs	34	32	- 5,9 %
Liciers	18	25	+ 38,9 %
Total	56 195	58 625	+ 4,3 %

Répartition des activités chez les auteurs cotisants en 2015



2 - Le profil des auteurs en 2015

Globalement, **la répartition hommes / femmes reste équilibrée** (respectivement 50,4 % et 49,6 %) pour l'ensemble des auteurs. Ce résultat connaît toutefois de fortes variations en fonction des professions. Ainsi, les femmes sont très majoritaires dans les métiers du dessin textile (90,3 %), de la tapisserie (88 %) et de la céramique (72,2 %).

Près de la moitié des artistes auteurs sont implantés en Ile-de-France (44,8 %). Les artistes sont aussi installés dans les régions Auvergne - Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées pour 8,5 % et 8 % d'entre eux, ainsi qu'en Paca (7,3 %) et en Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes (7,1 %).

En termes de structure d'âge, la population des artistes-auteurs se concentre sur les 30-49 ans qui représentent plus de la moitié de l'effectif (52,5 %).

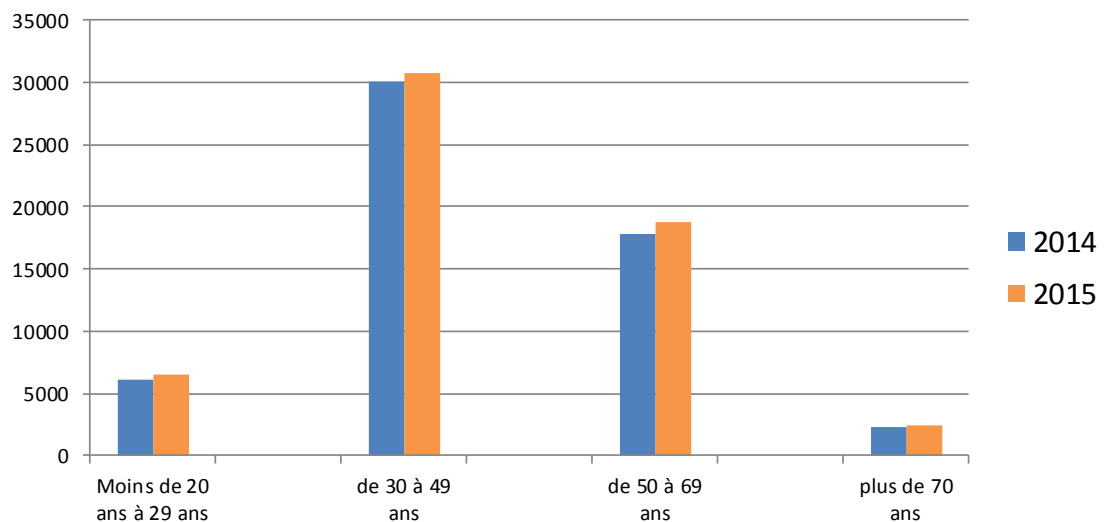
Répartition des artistes-auteurs par activité et par genre en 2015

Activité	Hommes	part H	Femmes	Part F
Graphistes	11 269	54,0 %	9 584	46,0 %
Peintres	8 994	48,1 %	9 709	51,9 %
Plasticiens	2 607	44,0 %	3 322	56,0 %
Sculpteurs	2 756	54,7 %	2 283	45,3 %
Illustrateurs	2 372	55,4 %	1 913	44,6 %
Dessinateurs	1 107	55,5 %	887	44,5 %
Dessinateurs textile	83	9,7 %	769	90,3 %
Graveurs	186	39,7 %	283	60,3 %
Céramistes	62	27,8 %	161	72,2 %
Peintres verriers	87	39,4 %	134	60,6 %
Peintres décorateurs	13	40,6 %	19	59,4 %
Liciers	3	12,0 %	22	88,0 %
TOTAL	29 539	50,4 %	29086	49,6 %

Répartition des artistes-auteurs par région en 2015

Région	Affiliés	Assujettis	TOTAL	Proportion
Île-de-France	11 020	15 259	26 279	44,8 %
Auvergne-Rhône-Alpes	1 762	3 232	4 994	8,5 %
Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées	1 477	3 204	4 681	8,0 %
PACA	1 533	2 767	4 300	7,3 %
Aquitaine-Limousin-Poitou-Charentes	1 347	2 827	4 174	7,1 %
Bretagne	762	1 743	2 505	4,3 %
Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine	767	1 698	2 465	4,2 %
Pays de la Loire	857	1 546	2 403	4,1 %
Nord-Pas-de-Calais-Picardie	580	1 343	1 923	3,3 %
Centre-Val de Loire	521	1 053	1 574	2,7 %
Normandie	512	1 062	1 574	2,7 %
Bourgogne-Franche-Comté	415	981	1 396	2,4 %
Outre-mer	61	171	232	0,4 %
Corse	35	90	125	0,2 %
TOTAL	21 649	36 976	58 625	100 %

Répartition des artistes-auteurs par groupes d'âge



3 - Revenus artistiques des artistes-auteurs

✕ REVENUS ARTISTIQUES PERÇUS EN 2014

Les revenus des artistes-auteurs se répartissent majoritairement entre la catégorie des revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (46 %) et celle des revenus compris entre le seuil et le plafond de la Sécurité sociale (41 %).

Cette répartition reste stable d'une année sur l'autre.

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2015	Proportion 2015	Evolution en nombre 2014 / 2015
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 289 €)	26 992	46,0 %	+ 8,4 %
Revenus situés entre 4 289 € et le seuil (8 577 €)	2 918	5,0 %	+ 2,2 %
Revenus compris entre le seuil (8 577 €) et le plafond 37 548 €)	24 030	41,0 %	+ 1,6 %
Revenus supérieurs à 37 548 €	4 685	8,0 %	- 2,4 %
TOTAL	58 625	100 %	+ 4,3 %

Montant des revenus artistiques	Déclaration 2014	Proportion 2014
Revenus inférieurs à la moitié du seuil d'affiliation (4 244 €)	24 889	44,3 %
Revenus situés entre 4 244 € et le seuil (8 487 €)	2 856	5,1 %
Revenus compris entre le seuil (8 487 €) et 37 032 €)	23 651	42,1 %
Revenus supérieurs à 37 032 €	4 799	8,5 %
TOTAL	56 195	100 %

✕ REVENUS ACCESSOIRES DES AUTEURS AFFILIÉS

On constate une **augmentation de 13,9 % d'auteurs affiliés ayant déclaré des revenus accessoires** en 2015 comparativement à 2014, et **leur montant moyen a augmenté de 7,3 %** (2 759,61 € en 2015 vs 2 571,73 € en 2014) avec une forte disparité selon les domaines d'activités.

Déclaration 2015

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	moyenne	Evolution moyenne 2014 /2015
Peintres	425	1 282 766 €	3 018,27 €	+ 2,7 %
Graphistes	246	597 908 €	2 430,52 €	+ 17,5 %
Plasticiens	166	441 479 €	2 659,51 €	+ 16,3 %
Sculpteurs	166	466 387 €	2 809,56 €	+ 6,4 %
Illustrateurs	159	419 409 €	2 637,79 €	+ 17,4 %
Dessinateurs	53	126 189 €	2 380,92 €	- 10,3 %
Dessinateurs textile	19	65 331 €	3 438,47 €	+ 53,4 %
Céramistes	16	50 414 €	3 150,88 €	- 15,2 %
Graveurs	8	17 752 €	2 219,00 €	+ 30,8 %
Peintres verriers	8	20 885 €	2 610,63 €	- 20,9 %
Décorateur	1	4 903 €	4 903,00 €	-
Licier	1	5 760 €	5 760,00 €	-
TOTAL	1 268	3 499 183 €	2 759,61 €	+ 7,3%

Déclaration 2014

Catégorie	Nombre	Revenus accessoires	moyenne
Peintres	416	1 222 190 €	2 937,96 €
Sculpteurs	148	390 880 €	2 641,08 €
Graphistes	185	382 732 €	2 068,82 €
Plasticiens	147	336 179 €	2 286,93 €
Illustrateurs	123	276 277 €	2 246,15 €
Dessinateurs	39	103 485 €	2 653,46 €
Céramistes	14	52 007 €	3 714,79 €
Peintres verriers	13	42 903 €	3 300,23 €
Dessinateurs textile	15	33 619 €	2 241,27 €
Graveurs	13	22 058 €	1 696,77 €
TOTAL	1 113	2 862 330 €	2 571,73 €

DIFFUSEURS MDA

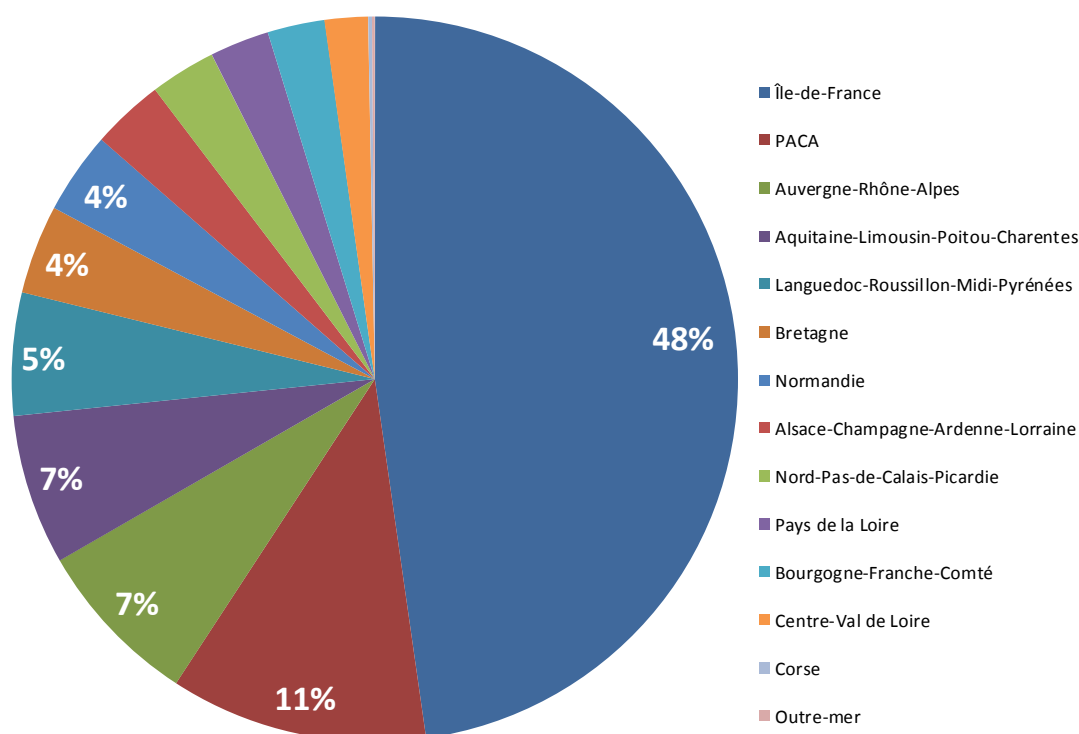
Après une augmentation de 4 % en 2014, **on enregistre une diminution de 6 % du nombre de diffuseurs en 2015**. À l'exception des sociétés de vente en ligne dont le nombre progresse positivement, presque tous les autres secteurs semblent touchés par ce phénomène.

	2014	2015	Evolution
Diffuseurs 1%	20 458	19 174	- 6,3 %
Commerces d'art	2 168	2 070	- 4,5 %
Opérateurs de ventes volontaires	327	322	- 1,5 %
TOTAL	22 953	21 566	- 6,0 %

Evolution du nombre de commerces d'art par secteur d'activité

Catégorie	Nombre 2014	Nombre 2015	Evolution 2014/2015
Galeries	1 433	1 361	- 5,0 %
Antiquaires	278	269	- 3,2 %
Autre commerces	273	261	- 4,4 %
Brocanteurs	157	146	- 7,0 %
Editeurs d'art	20	19	- 5,0 %
Sociétés de vente en ligne	3	9	+ 200,0 %
Musées	4	5	+ 25,0 %
TOTAL	2 168	2070	- 4,5 %

Répartition géographique des commerces d'art et sociétés de ventes volontaires



1 - Le traitement de la déclaration de revenus et d'activités

Sur les 58 625 déclarations de revenus et d'activités 2014 envoyées, **50 248 déclarations ont pu être validées avant le 31 décembre 2015**. À cette date, 8 377 dossiers étaient encore en taxation d'office, soit pour carence déclarative, soit parce que les demandes de renseignements complémentaires adressées à l'auteur n'avaient pas obtenues de réponse (14,3 % des dossiers).

Pour la première fois en 2015, toutes les déclarations reçues avant le 15 avril (24 979) ont pu être traitées avant la fin du mois de juin, permettant ainsi d'adresser leur appel de cotisations de juillet à tous les auteurs ayant respecté l'échéance déclarative.

La déclaration en ligne des auteurs

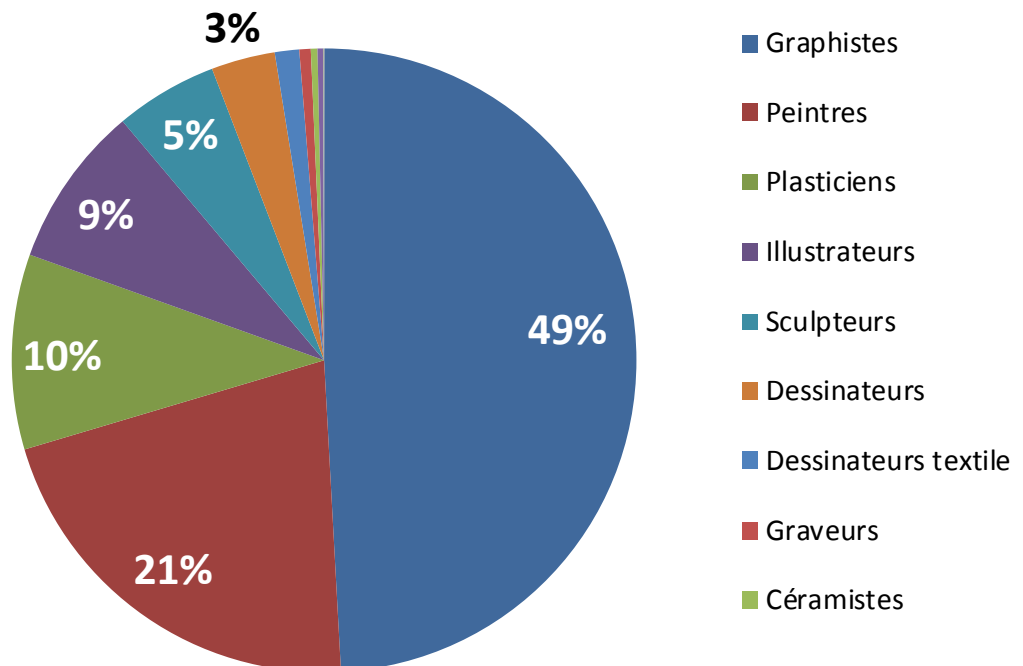


Lancée en mars 2015, la déclaration en ligne des auteurs a rencontré un vif succès.

En effet, 17 503 déclarations réalisées en ligne ont pu être validées avant le 31 décembre, représentant ainsi 34,8 % des déclarations valides.

La représentation de chaque profession parmi les télédéclarants est très proche de la structure des auteurs.

Les professions des télédéclarants





En revanche, le taux de déclaration par profession place quatre d'entre elles au-dessus de 30 % : les graphistes, les illustrateurs, les plasticiens et les dessinateurs.

Activité	Part de télédéclarants
Graphistes	49,9 %
Illustrateurs	40,6 %
Plasticiens	35,4 %
Dessinateurs	34,0 %
Dessinateurs textile	29,6 %
Céramistes	28,7 %
Liciers	26,1 %
Peintres verriers	24,4 %
Graveurs	24,3 %
Peintres	22,4 %
Sculpteurs	20,8 %
Peintres décorateurs	17,4 %
TOTAL	34,8 %

2 - L'affiliation et le maintien

En 2015, 4 710 débuts d'exercice ont été enregistrés, soit 16 % de plus qu'en 2014.

La Commission professionnelle a tenu 31 réunions au cours de l'année 2015 (30 en 2014) et examiné 8 339 dossiers (7 521 en 2014, soit + 11 %), dont 149 pour avis technique. **6 785 dossiers ont été étudiés au titre des maintiens d'affiliation** (6 102 en 2014, soit + 11%) et **1 554 dossiers au titre des débuts d'activité** (1 419 en 2014, soit + 10 %).

Le taux moyen d'admission a été de 48 % pour les demandes de première affiliation et de 90 % pour les maintiens d'affiliations. Ces taux étaient respectivement 42 % et 97 % en 2014.

3 - Le recouvrement

En 2015, **l'encaissement auteurs a augmenté de 2,6 %** avec une hausse sensible des encaissements via le recouvrement Urssaf (+ 8 %). Cela s'explique par la montée en puissance et l'efficacité du recouvrement contentieux désormais dématérialisé et centralisé à l'Urssaf Limousin.

Nature des cotisations	2014	2015	Evolution 2014 /2015
Cotisations encaissées directement et reversées à l'Acoss	84 637 657 €	86 135 478 €	+ 1,8 %
Cotisations reçues par transfert des Urssaf (ADS)	13 129 036 €	14 179 070 €	+ 8,0 %
TOTAL COTISATIONS AUTEURS RECOUVRÉES EN 2015	97 766 693 €	100 314 548 €	+ 2,6 %

✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des auteurs

Concernant l'Afdas/CFP pour l'année 2015, la Maison des Artistes a encaissé (hors recouvrement contentieux Urssaf, produits financiers des placements et frais de gestion) **2 203 069 €** contre 2 108 499 € en 2014 (+ 4,5 %).

4 - La Commission d'action sociale (Cas)

Une seule Commission d'action sociale (Cas) ayant pu avoir lieu en 2014 en raison de l'expiration des mandats des administrateurs de l'Agessa et de la Maison des Artistes, la première Cas de janvier 2015 a statué sur les dossiers 2014 en instance en accordant 363 000 € d'aides.

Au total, au cours de l'année 2015, **1 333 aides ont été attribuées** au profit des auteurs affiliés à la Maison des Artistes **pour un montant de 621 471 €** (contre 147 038 € en 2014).

Parallèlement, 805 aides ont été attribuées à des artistes relevant de l'Agessa pour un montant de **450 763 €** (106 912,50 € en 2014).

Au total, 2 138 aides, représentant 1 072 234 €, ont été attribuées à des personnes relevant du régime des artistes auteurs en 2015.

1 - Le positionnement des précomptes

En 2015, une grande partie de l'activité du service Diffuseurs a été consacrée à l'épurement du retard pris dans le positionnement des précomptes 2012 et 2013 sur les comptes auteurs.

Cela s'est traduit par le traitement de **2 913 déclarations annuelles nominatives** au cours de l'année.

2 - Le traitement de la déclaration de chiffre d'affaires ou de commissions

En 2015, **2 684 déclarations de chiffre d'affaires ou de commissions ont été traitées** par le service Diffuseurs.

Parmi les 684 commerces d'art qui avaient fait l'objet d'une relance en septembre, 392 ont été mis en taxation d'office pour carence déclarative.

3 - Le recouvrement

En 2015, **l'encaissement auprès des diffuseurs a baissé de 3,3 %**.

La baisse la plus significative concerne les encaissements Urssaf auprès de ce public (- 12,2 %). Celle-ci s'explique par un effet de «normalisation» après une augmentation de 160 % en 2014 due à la dématérialisation et la centralisation du contentieux à l'Urssaf Limousin en 2014.

Lissée sur deux ans la progression reste de 128,6 % (253 994 € recouverts par les Urssaf en 2013).

Nature des cotisations	2014	2015	Evolution 2014 /2015
Cotisations encaissées directement et reversées à l'Acoss	5 818 218 €	5 686 844 €	- 2,3 %
Cotisations reçues par transfert des Urssaf (ADS)	661 536 €	580 601 €	- 12,2 %
TOTAL COTISATIONS DIFFUSEURS RECOUVRÉES EN 2015	6 479 754 €	6 267 445 €	- 3,3 %

✕ Recouvrement effectué pour le compte de l'Afdas auprès des diffuseurs

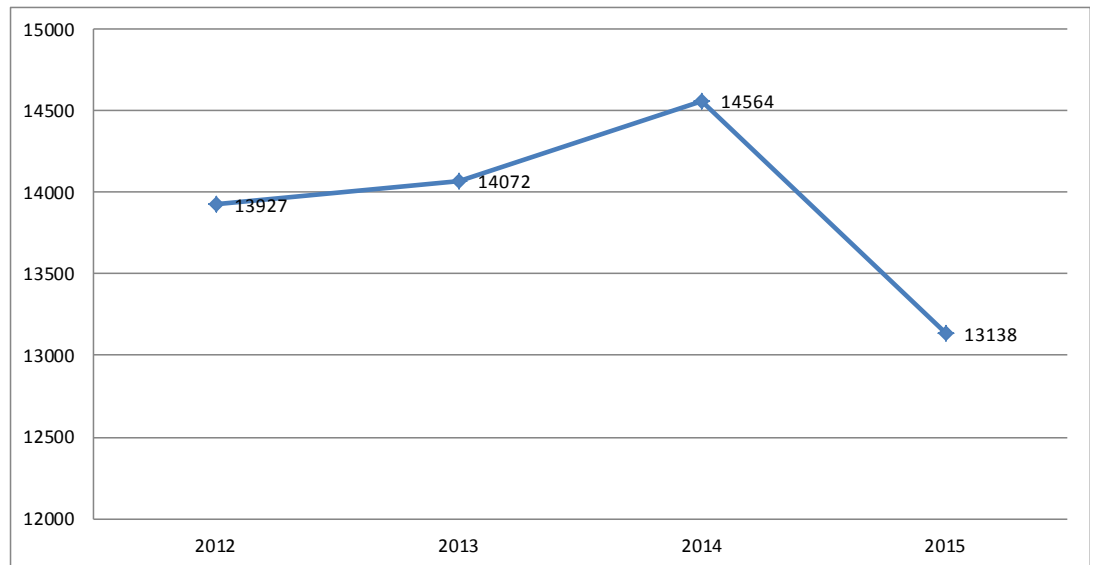
Concernant l'Afdas/CFP pour l'année 2015, la Maison des Artistes a encaissé auprès des diffuseurs (hors produits financiers des placements et frais de gestion) **1 052 382,23 €** contre 1 259 819,24 € en 2014 (- 16,6 %). Cette baisse s'explique en partie par la nette diminution des précomptes de cette cotisation (- 31,6 %) à la faveur des encaissements directs auprès des auteurs.

1 - Accueil physique

Après une progression plus limitée du volume de visites depuis 2012, les volumes d'accueil ont diminué pour la première fois l'an passé. Ainsi, avec **13 138 personnes reçues en 2015**, les visites ont diminué de - 9,8 % par rapport à 2014.

Avec une moyenne d'environ **1 100 visites par mois**, la durée moyenne d'attente était de 16 minutes.

Evolution du nombre de visites reçues à l'accueil entre 2012 et 2015



2 - Accueil téléphonique

L'accueil téléphonique enregistre lui une baisse avec **46 860 appels reçus en 2015**, soit - 16,8 %. 69% d'entre eux ont obtenu une réponse.

3 - Gestion des e-mails



Contrairement aux deux canaux de contacts précédents, le mail poursuit sa progression.

61 312 mails ont été adressés à la Maison des Artistes en 2015, soit une augmentation de 7,3 %.

Parallèlement une politique d'e-mailings a été mise en place permettant d'informer les artistes-auteurs sur les échéances de leur déclaration, leur dispense de précompte, les nouveaux services proposés en ligne, et, plus ponctuellement, d'informer les diffuseurs sur les évolutions réglementaires.

Au total, ce sont **plus de 160 000 mails** qui ont été envoyés par les services de la Maison des Artistes au cours de l'année 2015.

4 - Site internet

Ouverture d'un espace privé






Le 16 mars 2015, un service de déclaration en ligne a été ouvert pour les auteurs de la Maison des Artistes.

Ce service répondait visiblement à une forte attente des auteurs, car dès la première année **34,8 % des déclarations validées ont été réalisées en ligne.**

Tout au long de l'année de nouveaux services sont venus enrichir l'espace privé.

✕ Téléchargement des attestations

Le téléchargement des attestations est possible en ligne depuis juin 2015, pour les auteurs dont le compte à jour et qui remplissent les conditions. **Plus de 20 000 attestations ont été téléchargées** entre le 25 juin et le 31 décembre.

-  attestation d'affiliation : 4 571
-  attestation d'assujettissement : 2 156
-  attestation de marché public : 3 542
-  attestation de vigilance : 3 556
-  dispense de précompte : 6 195

✕ Intégration du simulateur de cotisations

Depuis juin 2015, le simulateur de calcul des cotisations pré-renseigné est intégré à l'étape de signature de la déclaration pour permettre aux auteurs d'évaluer le montant de leurs cotisations.

✕ Règlement par carte bancaire et adhésion au prélèvement automatique

Les cotisations peuvent être réglées directement en ligne, de manière sécurisée, par carte bleue depuis juin 2015.

Fin 2015, plus de 5 000 règlements avaient été réalisés par carte bleue.

À partir de décembre, il a été possible d'adhérer en ligne au prélèvement automatique.

✕ Ecrire à la Maison des Artistes et répondre aux sollicitations

Depuis novembre 2015, la messagerie intégrée permet d'écrire de manière sécurisée à la Maison des Artistes et depuis octobre la rubrique Mes documents permet de déposer les pièces justificatives susceptibles d'être demandées (avis d'imposition, déclaration antérieures, Rib, etc.).

Fin décembre, 3 412 documents avaient été déposés en ligne.

Refonte graphique

Une refonte graphique du site www.mda-securitesociale.org a eu lieu en décembre 2015, afin que celui-ci réponde aux standards de consultation actuels (accessibilité, consultation multi-écrans).

Les travaux conduits en matière de référencement ont permis de passer de 17,2 % de visites obtenues via les moteurs de recherche à 21,4 % en fin d'année.



Avec l'intégration de l'espace privé, le nombre de visites a beaucoup progressé passant de 25 000 à 40 000 visites par mois en moyenne.

Parallèlement, le nombre de pages vues par visite est passé de 4,6 en 2014 à 6,4 en fin d'année 2015, avec une durée moyenne de visite de 08:25 contre 03:34 précédemment.



MAISON DES ARTISTES
60 RUE DU FAUBOURG POISSONNIÈRE
75 484 PARIS CEDEX 10
T : 01 53 35 83 63

WWW.SECU-ARTISTES-AUTEURS.FR

La Maison des Artistes
SÉCURITÉ SOCIALE

